

Extrait du Registre des délibérations du 9 avril 2021

Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20210409-2021AG0409MCABP-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 13 avril 2021	Nombre de délégués en exercice : 122
Date de convocation : 1 ^{er} avril 2021	Nombre de délégués présents ou représentés : 77 (554 voix) Votes : Pour : 553 voix - Contre : - Abstention : 1 voix

Le 9 avril 2021, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Damvix (85) sous la présidence de Pierre-Guy PERRIER.

Etaient présents, en visioconférence ou représentés :

AU TITRE DES COMMUNES DE CHARENTE-MARITIME : Anais : Laëtitia REMETTER ; Andilly : Caroline SOULIE ; Charron : Laura MILLET ; Courçon : Florence GUIBERTEAU ; Cram Chaban : Caroline QUEMERAIS ; Ferrières : Jenny MORTAGNE ; La Grève sur Mignon : Stéphane COUTTIER ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; Longèves : Bruno FERRET ; Marans : Romuald QUIRION ; Nuaillé d'Aunis : Magali VINCENT ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Cyr du Doret : Cyril CHAUVIN ; Saint Jean de Liversay : Sylvie VIVIER ; Saint Sauveur d'Aunis : Loïc MOREAU ; Villedoux : Daniel BOURSIER

AU TITRE DES COMMUNES DES DEUX-SEVRES : Arçais : Philippe LEYSSENE ; Le Bourdet : Clément COHEN ; Coulon : Anne-Sophie GUICHET ; Epannes : Isabelle GAUTIER ; Magné : Catherine TROMAS ; Niort : Thibault HEBRARD ; Prin Deyrançon : Olivier D'ARAUJO et Anne CLERE ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; Saint Symphorien : David ROUGER ; Sansais : Arnaud VIGER ; Vallans : Olivier CAILLE ; Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD et Mickaël BAUDRY

AU TITRE DES COMMUNES DE VENDEE : Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD ; Benet : Georges MERCIER et Sylvie GRIFFON ; La Bretonnière la Claye : Jean-Pierre PELLENEC ; La Couture : Cédrine ALVEZ DA CRUZ ; Damvix : Yannick MOREAU ; Doix-lès-Fontaines : Benoît BERLAND ; La Faute-sur-Mer : Laurent HUGER ; Le Gué de Velluire : Alexandre OLLONDE ; L'Île d'Elle : Fabien BILLARD ; Lairoux : Pierre CHABOT ; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; Maillé : Patricia LUCAS et Cédric GESTRAUD ; Maillezais : Mélanie LIMOGES ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; Moreilles : Marie-Jeanne BARRAUD ; Puyravault : Claude CHAUSSADAS ; Rives d'Autise : Florent BAUDON ; Saint Denis du Payré : Gaëlle FLEURY ; Saint Michel en l'Herm : Jackie RENAUD ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLE ; La Taillée : Florence TROTTIN et Judicael LAMY ; La Tranche sur Mer : Pierre-Jacques CARLES et Christian NOLLEAU ; Triaize : Didier JOUSSEAUME ; Vix : Marie-Aurore DUPONT-MALOINE ; Vouillé-les-Marais : Laëtitia DAVID

AU TITRE DES EPCI : Communauté d'Agglomération du Niortais : Anne-Sophie GUICHET ; Communauté d'Agglomération de La Rochelle : Marc MAIGNE ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Aunis Sud : Laëtitia REMETTER ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : David MARCHEGAY ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER

AU TITRE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE : Deux-Sèvres : Jean-Marc RENAudeau ; Charente-Maritime : Pascal CHIASSON ; Vendée : Joël LIMOUZIN

AU TITRE DU CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE : Benoît BITEAU ; Pascal DUFORESTEL ; Véronique LAPREE ; Jean-Romée CHARBONNEAU

AU TITRE DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE : Pierre-Guy PERRIER ; Lydie BERNARD

AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME : Catherine DESPREZ ; Stéphane VILLAIN

AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES : Séverine VACHON

AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE : François BON ; Marie-Josèphe CHATEVAIRE ; Arnaud CHARPENTIER ; Anne-Marie COULON

Budget principal : Comptes administratifs et de gestion 2020



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Budget principal : Comptes administratif et de gestion 2020

Contexte

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et le décret n° 2021-296 du 19 mars 2021 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Vu le compte de gestion produit par Monsieur le Payeur départemental arrêté au 31/12/2020 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives dudit budget ;

Considérant le document budgétaire et après avoir entendu l'exposé du Président, le compte administratif 2020 du budget principal s'établit de la façon suivante :

Investissement			
	Dépenses	Prévu :	1 804 135,22
		Réalisé :	862 663 ,12
		Reste à réaliser :	420 154,13
	Recettes	Prévu :	1 804 135,22
		Réalisé :	1 027 054,81
		Reste à réaliser :	759 000,55
Fonctionnement			
	Dépenses	Prévu :	3 316 937,28
		Réalisé :	2 635 263,46
		Reste à réaliser :	510 813,47
	Recettes	Prévu :	3 316 937,28
		Réalisé :	2 691 268,44
		Reste à réaliser :	840 125,00
Résultat de clôture de l'exercice			
	Investissement :		164 391,69
	Fonctionnement :		56 004,98
	Résultat global :		220 396,67

Décision

Après en avoir débattu, le comité syndical :

- **déclare** que les résultats sont en concordance avec ceux du compte de gestion tenu par le Payeur départemental,
- **approuve** le compte administratif 2020 du budget principal,
- **approuve** le compte de gestion 2020 du budget principal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Signé électroniquement par : Pierre-Guy Perrier
Date de signature : 15/04/2021
Qualité : Président

LE PRÉSIDENT
Pierre-Guy PERRIER